

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 74 (1948)
Heft: 3

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sur ces entrefaites, l'orateur remercie tous les membres présents pour leur travail et surtout la section des Grisons pour son organisation des assemblées de cette année à Davos.

Fin de la séance, 19 heures.

Zurich, le 6 novembre 1947.

(Traduction F. R.).

Le secrétaire :

P. SOUTTER.

LES CONGRÈS

Vers l'Union internationale des architectes.

Avant le Congrès de Lausanne (28 juin — 1^{er} juillet 1948).

Une nouvelle réunion du Comité central des « Réunions internationales d'architectes » a eu lieu à Paris, du 7 au 10 janvier, sous la présidence du professeur Sir Patrick Abercrombie, de Londres.

En même temps s'est tenue une réunion de délégués du Comité permanent international des architectes, convoquée par M. Paul Vischer, de Bâle.

Les représentants des deux grandes associations internationales ont décidé la constitution du Comité provisoire de l'Union internationale des architectes, représentant officiellement les deux associations. Ce comité est chargé de diriger l'Assemblée constitutive de l'Union, convoquée pour le 26 juin 1948 à Lausanne (Palais du Tribunal fédéral). Après avoir adopté le règlement de l'Assemblée, le comité a également adopté le projet de statuts préparé par une commission spéciale. Ce projet sera soumis à toutes les organisations nationales d'architectes avant d'être présenté à la ratification de l'Assemblée constitutive. Le comité a approuvé enfin les dispositions prises par le comité provisoire suisse, organisateur du 1^{er} Congrès de l'Union qui aura lieu à Lausanne du 28 juin au 1^{er} juillet 1948 et qui se prolongera par un voyage d'études dans les diverses régions du pays.

Le siège du comité provisoire de l'Union est à Paris, Grand-Palais, porte E, Cours-La-Reine.

* * *

Au cours d'une conférence qui s'est tenue à Zurich le 16 janvier, le comité d'organisation du Congrès de Lausanne a présenté en outre aux comités de la Société suisse des ingénieurs et des architectes et de la Fédération des architectes suisses, un rapport détaillé de son activité.

Après avoir approuvé ces dispositions et proposé diverses mesures en vue de la coordination du Congrès de Lausanne avec celui de Zurich (Fédération internationale de l'Habitation et de l'Urbanisme) qui doit le précéder, les comités ont renouvelé leur confiance au comité suisse de l'U. I. A. et l'ont assuré de leur plein appui dans l'organisation du 1^{er} Congrès de l'Union.

* * *

Nous sommes heureux de donner ici le programme définitif des séances de travail du Congrès :

PROGRAMME DES TRAVAUX DU CONGRÈS

Thème général :

L'architecte devant ses tâches nouvelles.

Rapporteur général : M. W. DUNKEL, F. A. S., professeur à l'École polytechnique fédérale, Zurich.

PREMIÈRE SÉANCE DE TRAVAIL

Mardi 29 juin 1948, à 9 h., à l'Aula de l'Université de Lausanne, Palais de Rumine :

L'évolution de l'urbanisme.

Introduction par M. W. DUNKEL, rapporteur général.

Premier thème de discussion :

L'architecte et l'urbanisme.

L'urbanisme embrasse, aujourd'hui, des activités si variées que l'architecte ne saurait en aborder seul les problèmes.

Quel sera dès lors, le rôle de l'architecte ?

Quelle sera la nature de la collaboration que lui apporteront l'ingénieur, l'économiste, le sociologue, le juriste auxquels incombe une part des études ?

Quelle est la situation de l'architecte en face des contraintes que lui impose le plan d'aménagement ?

Président de la première séance de travail : M. H.-W. HOLFORD, A. R. I. B. A., A. M. T. P. I., Londres.

Rapporteur : M. A. HÖCHEL, F. A. S., professeur à la Haute-Ecole d'architecture de Genève.

DEUXIÈME ET TROISIÈME SÉANCES DE TRAVAIL

Mercredi 30 juin 1948, à 9 h. et à 14 h., à l'Aula de l'Université de Lausanne, Palais de Rumine.

Deuxième thème de discussion :

L'architecte et l'industrialisation du bâtiment.

1. L'évolution générale de notre civilisation mène de l'artisanat à l'industrie.

a) Croyez-vous possible de répondre aux énormes besoins actuels en recourant encore aux modes de construction traditionnels ?

b) A quelles conditions la rationalisation des chantiers, la standardisation, la préfabrication peuvent-elles apporter à la construction la précision, la rapidité et l'ampleur de la production industrielle ?

c) Quel rôle assignez-vous d'une part à l'élément standardisé, d'autre part au travail de l'artisan sur le chantier ?

2. En face de cette évolution, l'architecte doit préciser son attitude.

a) Quelles possibilités l'architecte a-t-il de lutter avec succès contre les dangers possibles de la standardisation sans tomber dans l'erreur non moins lourde d'un retour au passé ? L'application judicieuse des éléments industrialisés peut-elle conduire à un style architectural qui soit l'expression de notre temps ?

b) Sa collaboration avec le technicien devenant plus étroite, l'architecte doit-il approfondir ses connaissances techniques ?

c) Les grands moyens techniques de l'industrialisation semblent ne pouvoir être mis en œuvre que par les collectivités ou par les grandes entreprises.

L'indépendance traditionnelle de l'architecte est-elle encore concevable ? Une collaboration féconde est-elle néanmoins possible ?

Les auteurs des rapports répondant à ce thème de discussion sont invités à appuyer leur thèse par la présentation de plans, de schémas, de photos susceptibles d'être projetés et reproduits. Président de la deuxième séance de discussion : M. Marcel Lods, Paris.

Rapporteur : M. W. VETTER, F. A. S., Lausanne.

QUATRIÈME SÉANCE DE TRAVAIL

Jeudi 1^{er} juillet 1948, à 9 h., à l'Aula de l'Université de Lausanne, Palais de Rumine.

Troisième thème de discussion :

L'architecte, l'Etat et la société.

1. Comment la profession d'architecte est-elle organisée dans votre pays ? Sous quelle forme votre activité professionnelle s'exerce-t-elle ?

2. La clientèle privée de l'architecte tend à diminuer du fait que l'Etat ou les administrations publiques et privées deviennent peu à peu ses mandants les plus importants.

D'autre part, le statut du fonctionnaire exerce un attrait de plus en plus puissant sur l'architecte, au détriment du caractère libéral de son activité.

Voyez-vous un danger à cette situation ? Est-elle un obstacle au libre développement des facultés créatrices de l'architecte ou les encourage-t-elle ?

3. L'art de bâtir souffre de la multiplicité croissante des tâches et de la diversité des programmes qui s'imposent à l'architecte.

La spécialisation ou, sous un autre angle, la création d'équipes d'architectes sont-elles des mesures propres à y remédier ?

4. Par l'importance de ses tâches, l'architecte doit occuper, aujourd'hui plus que jamais, une position de premier plan dans la société.

Comment rendre cette position plus forte ?

Président de la troisième séance de discussion : M. T. William Olsson, S. A. R., Göteborg.
Rapporteur : M. H. BAUR, F. A. S., Bâle.

Le programme des diverses manifestations du Congrès et des voyages d'études sera donné dans un prochain communiqué.

BIBLIOGRAPHIE

Regelungstheorie, par Jost Häny. — Verlag A. G. Gebr. Lehmann & Co., Zürich, 1947. — Un volume in-8 de 253 pages et 100 figures. — Prix relié, 23 fr.

L'emploi des régulateurs dans le domaine de la construction des machines et de l'électrotechnique tend à prendre, de jour en jour, une importance croissante. La précision et la rapidité avec lesquelles les régulateurs remplissent leur rôle sont déjà très grandes. Mais on exige toujours davantage des machines modernes et leurs organes de réglage sont de plus en plus complexes. Aussi convient-il de définir de manière très exacte les critères de stabilité.

L'ouvrage de M. Häny est un travail issu de l'Institut de turbines à vapeur et de régulateurs de l'E. P. F., dirigé par M. le professeur H. Quiby. C'est un manuel destiné avant tout aux ingénieurs et aux étudiants.

L'auteur expose les principes généraux de la théorie du réglage. Débutant par les bases fondamentales de l'étude de la stabilité (équations différentielles générales, représentation vectorielle, critères de Nyquist et de Leonhard), il donne ensuite une analyse détaillée du processus du réglage et des équations de mouvement des régulateurs. Il fait notamment ressortir l'utilité de la transformation de Laplace dans la technique du calcul du réglage. Son étude comporte de nombreux exemples numériques qui illustrent de façon concrète les théories développées ; la méthode graphique y trouve une juste place.

La théorie ne peut évidemment pas se substituer à la construction ; elle permet cependant à l'ingénieur de se rendre compte par un calcul de contrôle de l'exactitude avec laquelle il a conçu son dispositif de réglage, ou encore, elle lui aide à améliorer des types de régulateurs existants. C'est pourquoi le constructeur lui-même ne peut plus en ignorer son importance et son utilité aujourd'hui.

Il ne fait nul doute que, grâce au point de vue très général auquel se place M. Häny, son ouvrage soit fort apprécié de tous les ingénieurs intéressés aux problèmes du réglage.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Assemblée générale

Lundi 9 février 1948, à 20 h. 30

à la Salle des Vignerons, Buffet de la Gare, Lausanne.

Ordre du jour :

1. Décision de principe concernant l'admission des géomètres à la S. V. I. A.
2. Votation des nouveaux statuts de la S. V. I. A.
3. Propositions individuelles et divers.

Le comité.

COMMUNIQUÉ

M. Pierre Chirol, architecte D. P. L. G., à Rouen, président de la Commission départementale des antiquités de la Seine-inférieure, donnera, jeudi 5 février 1948, à 20 h. 30, en l'aula de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne, avenue de Cour 29, une conférence avec projections lumineuses, sur le sujet :

Monuments de la Normandie avant et après la tourmente.

Entrée libre.

S. T. S.

Schweizer. Technische Stellenvermittlung
Service Technique Suisse de placement
Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
Swiss Technical Service of employment

ZÜRICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 051 23 54 26 - Télégr. : STSINGENIEUR ZÜRICH

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription au S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants :

Section industrielle.

13. Jeune technicien mécanicien. Fabrique de papier. Suisse.
15. Quelques jeunes électrotechniciens, dont :
 - a) Un technicien porteur d'un certificat de fin d'apprentissage de mécanicien ou d'ajusteur, pour le montage de locomotives ;
 - b) un technicien ayant de la pratique de construction en installations de commutation ;
 - c) un technicien pour la section des installations de commutation, pour collaborer à des projets intéressants et à d'importantes commandes.
- Grande fabrique de machines de Suisse orientale.
17. Jeune technicien-chimiste capable, porteur d'un certificat de fin d'apprentissage. Connaissances en métallographie. Importante maison de Zurich.
 - 19 a. Ingénieur électricien. Langues anglaise et française (à côté de l'allemand), pour projets, devis et exécution d'installations de mesures à distance et de commande à distance. De même :
 - b. Technicien électricien. Fabrique d'appareils de Suisse orientale.
 21. Technicien électricien, éventuellement technicien mécanicien. Appareils électro-thermiques. Tessin.
 23. Constructeur. Chef d'un bureau technique. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.
 25. Technicien mécanicien, technicien en chauffage ou éventuellement technicien électricien. Zurich.
 27. Jeune ingénieur électricien ou technicien électricien. Reproductions cinématographiques sonores. Connaissance de la langue anglaise indispensable. Nord-ouest de la Suisse.
 - 29 a. Assistant d'exploitation. Langues : allemande et française. De même :
 - b. Technicien mécanicien. Fabrique d'appareils du nord-ouest de la Suisse.
 - 31 a. Spécialiste de l'industrie lainière pour assumer la charge de directeur technique. De même :
 - b. Technicien. Postes intéressants, bien rétribués. Contrat pour deux ans, renouvelable de commun accord. Usine dans le Proche-Orient.
 33. Jeune ingénieur électricien ou technicien électricien. Langues allemande et anglaise. Haute fréquence. Correspondance et vente. Age : jusqu'à 30 ans. Zurich.
 35. Chimiste. Fabrication du verre. Langues : français ou anglais. Verrerie en Egypte.
 37. Ingénieur électricien, éventuellement ingénieur mécanicien. Nord-ouest de la Suisse.
 39. Physicien (universitaire). Brevets d'invention. Langue maternelle : allemande. Bonnes connaissances d'une seconde langue nationale désirables. Place de fonctionnaire. Offres jusqu'au 20 février 1948.
 41. Ingénieur mécanicien ou ingénieur électricien. Brevets d'invention. Langue maternelle : le français. Offres à soumettre jusqu'au 20 février 1948.

Section du bâtiment et du génie civil.

38. Jeune technicien en béton armé. Berne.
40. Conducteur de travaux. Zurich.
44. Conducteur de travaux. Nord-ouest de la Suisse.
48. Jeune technicien en génie civil, éventuellement technicien géomètre. Bureau d'ingénieur à Zurich. Chantier en Suisse orientale.
50. Ingénieur civil, éventuellement technicien en génie civil. Bureau d'ingénieur de Zurich.
60. Ingénieur civil. Candidat ayant suffisamment d'expérience pour fonctionner comme chef de bureau. Bureau d'architecture et de génie civil de Suisse romande.
66. Jeune ingénieur civil. Béton armé. Suisse centrale.
72. Dessinateur en béton armé. Nord-est de la Suisse.
78. Ingénieur civil ou bien technicien en génie civil. Canton de Zurich.
80. Architectes, techniciens en bâtiment et dessinateurs en bâtiment. Zurich.
90. Technicien ou dessinateur en bâtiment. Canton de Berne.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.